Nations Unies S/2007/70



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 février 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 février 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Me référant à la résolution 1671 (2006) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 22 janvier 2007, par laquelle le Secrétaire général et le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune me transmet le rapport sur les activités de l'opération de l'Union européenne en République démocratique du Congo pendant la période allant du 27 avril au 30 novembre 2006 et sur le redéploiement ultérieur de cette force (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-23316 (F) 130207 130207

Annexe

Lettre datée du 27 janvier 2007, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général et Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune

Conformément aux dispositions de la résolution 1676 (2006) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur l'opération de l'Union européenne en République démocratique du Congo, qui a été menée à bon terme. Ce rapport porte sur la période allant du 27 avril 2006 à la fin de l'opération, le 30 novembre 2006, et sur le redéploiement de la force qui a suivi. Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre ce rapport au Président du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Javier **Solana**

Pièce jointe

Rapport du Secrétaire général et Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne sur les activités de l'opération de l'Union européenne en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 1671 (2006) du Conseil de sécurité, l'Union européenne doit lui faire rapport sur la manière dont l'opération de l'Union européenne en République démocratique du Congo s'acquitte de son mandat. Le présent rapport porte sur la période allant de l'adoption de l'action commune 2006/319/PESC, le 27 avril, à l'aboutissement de l'opération, le 30 novembre 2006, ainsi que sur le redéploiement de la force qui a suivi.

II. Historique

2. Le 27 décembre 2005, l'Organisation des Nations Unies a invité l'Union européenne à appuyer sa Mission d'observation en République démocratique du Congo (MONUC) en fournissant une force visible et crédible qui pourrait renforcer les capacités d'intervention rapide de la MONUC en République démocratique du Congo pendant ou immédiatement après le processus électoral. Le 23 mars, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'appuyer la MONUC en l'aidant à faire face aux situations susceptibles de menacer le processus électoral et qui dépassent ses capacités.

3. Par lettre datée du 28 mars, l'Union européenne a informé le Secrétaire général qu'elle avait décidé d'appuyer la MONUC. Après l'adoption de la résolution 1671 (2006), le Conseil de l'Union européenne a arrêté, le 27 avril, l'action commune 2006/319/PESC relative à l'opération militaire de l'Union. L'objectif de l'opération militaire était de contribuer à la stabilité pendant le processus électoral au moyen d'un élément avancé visible et d'une force de réserve transhorizon qui auraient un effet à la fois rassurant et dissuasif, indirectement en apportant un appui aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARC) et à la police congolaise et directement en faisant usage de la force en appui à la MONUC à la demande de l'ONU.

III. Situation politique

4. Au cours de la période de déploiement de l'opération de l'Union européenne en République démocratique du Congo et de renforcement de la Mission de police de l'Union européenne à Kinshasa en ce qui concerne l'Unité de police intégrée, les premières élections congolaises démocratiques et transparentes depuis plus de 40 ans ont pu être organisées. Le calendrier des principales activités électorales a été respecté et le premier tour des élections s'est déroulé le 30 juillet dans des conditions de sécurité relativement satisfaisantes.

5. À la suite de l'annonce des résultats du premier tour des élections présidentielles, la tension est montée et plusieurs incidents violents sont survenus à Kinshasa du 20 au 22 août. L'escalade a pu être évitée grâce à la réaction énergique et immédiate de la communauté internationale, notamment l'Organisation des

Nations Unies, l'Union européenne et l'Afrique du Sud, et à l'intervention rapide et déterminée de la MONUC et de la force européenne (EUFOR).

6. Par la suite, toutes les parties ont convenu de mesures visant à rétablir le calme à Kinshasa et qui faisaient intervenir la MONUC, l'EUFOR et la Mission de police de l'Union européenne. Le dernier tour des élections a eu lieu comme prévu le 29 octobre et les résultats provisoires ont été rendus publics le 16 novembre. Le 27 novembre, la Cour suprême a confirmé les résultats des élections et ouvert la voie à l'investiture du Président Kabila, le 6 décembre.

7. Tout au long du processus électoral, la capacité d'appui de l'EUFOR a été particulièrement renforcée sur le plan politique par le soutien important apporté par les autorités congolaises, le Gabon et la République du Congo. Le dialogue politique entretenu par l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne (notamment le Représentant spécial de l'Union européenne) a grandement contribué au succès de la collaboration entre les différentes parties et, de ce fait, à l'élaboration d'une réponse politico-militaire cohérente aux menaces contre la sécurité.

IV. L'opération de l'Union européenne en République démocratique du Congo

8. L'opération militaire de l'Union européenne en appui à la MONUC visait essentiellement à établir une présence crédible en République démocratique du Congo pour rassurer la population du pays en dissuadant les éléments susceptibles de perturber les élections. Cette présence, comprenant au minimum un quartier général et une force de réaction immédiate à Kinshasa, pouvait être renforcée si nécessaire à l'aide d'éléments transhorizon basés au Gabon.

9. Au cours de la phase de préparation, la définition de la zone d'opérations et des interventions et tâches potentielles, ainsi que des modalités d'intervention d'une force transhorizon au Gabon, a nécessité une coordination et une coopération étroites avec l'ONU. Le déploiement s'est déroulé sans accroc grâce à la mise en place rapide d'éléments d'appui au Gabon par le quartier général de l'opération et à la coordination des nombreux déplacements aériens et maritimes par la cellule de contrôle des mouvements de l'Union européenne. L'opération a pu ainsi être pleinement opérationnelle avant le début des activités électorales comme le prévoyait son planning.

10. Pendant la phase d'exécution de la mission, l'effet dissuasif de la présence de l'EUFOR en République démocratique du Congo a largement contribué à limiter le nombre d'incidents. La force transhorizon basée au Gabon a envoyé des renforts à plusieurs occasions, lorsque les conditions de sécurité sur le terrain appelaient une intensification de l'effet de dissuasion. En outre, plusieurs exercices de déploiement ont été effectués dans des zones géographiques prédéterminées afin de préparer d'éventuels déploiements imposés par les événements et d'étendre la portée de l'effet dissuasif de la force.

11. L'incident présentant le plus fort potentiel de déstabilisation est survenu le 21 août 2006, lorsque la résidence du Vice-Président, Jean-Pierre Bemba a été attaquée. On considère que l'intervention de l'EUFOR, en étroite coopération avec la MONUC, a été décisive pour éviter que la violence ne se propage à un moment particulièrement délicat du processus électoral. Ceci a, par contrecoup, eu des conséquences plus larges pour l'EUFOR, qui, en intervenant, a fait la preuve de sa neutralité aux yeux de la population congolaise et renforcé sa crédibilité.

12. L’opération militaire a pris fin et la phase de redéploiement a débuté comme prévu le 30 novembre, à l’expiration du mandat de l’ONU. La situation est demeurée calme au cours de la période de redéploiement et la majorité des éléments de la force avaient regagné leurs bases respectives à la fin de 2006.

13. Tout au long de la phase de redéploiement et des phases précédentes, un degré élevé de coopération a été maintenu avec un large éventail d’acteurs non européens, ceci ayant été tout particulièrement le cas avec la MONUC sur le théâtre des opérations. Les liaisons établies entre les deux forces ont permis de parvenir à une compréhension réciproque et profonde qui a été la clef d’une présence sans discontinuité, adaptée à la situation en matière de sécurité sur le terrain et concourant au succès de l’opération. La transparence et les échanges d’informations avec les partenaires africains ont également joué un rôle positif. L’Union africaine, la Communauté de développement de l’Afrique australe et la Communauté économique des États d’Afrique centrale avaient été invitées à désigner des officiers de liaison pour faciliter ces échanges.

V. Activités de la Mission de police et de la Mission de réforme du secteur de la sécurité

14. À partir du 30 juin 2006, et selon le même calendrier défini pour l’opération militaire de l’Union européenne en République démocratique du Congo, la Mission de police de l’Union européenne à Kinshasa a été renforcée avec l’arrivée d’un élément de soutien à la coordination de la police comptant 28 hommes chargés d’appuyer les unités de gestion des foules de Kinshasa. L’objectif était de garantir une réaction renforcée et coordonnée de la police congolaise à Kinshasa en cas de troubles pendant la période électorale. L’élément de soutien à la coordination de la police de l’Union européenne a travaillé en étroite coopération avec l’opération militaire de l’Union européenne et la MONUC, notamment en leur communiquant quotidiennement des informations relatives à la sécurité. Elle a également joué un rôle important en appui aux dispositifs de sécurité de la capitale, en particulier pendant la période de tensions accrues du mois d’août.

15. En décembre, le Conseil de l’Union européenne a décidé de proroger le mandat de l’élément de soutien à la coordination de la Mission de police de l’Union européenne jusqu’en juin 2007. La Mission pourra ainsi continuer d’appuyer la police congolaise dans la capitale jusqu’à la fin de la période de transition en République démocratique du Congo.

16. Pendant la période de déploiement de l’opération militaire, la Mission de conseil et d’assistance de l’Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo a continué de fournir des conseils et une assistance techniques aux autorités congolaises en matière de réforme du secteur de la sécurité et l’intégration d’ex-combattants des factions armées s’est poursuivie. Au cours des mois à venir, la Mission recentrera son action sur la reconstruction de l’armée congolaise. Il demeurera indispensable de coopérer étroitement avec la MONUC pour que la réforme ait des résultats optimaux sur le terrain. Sur un plan plus général, l’Union européenne est disposée à apporter son concours à la coordination globale des actions de réforme du secteur de la sécurité engagées par la communauté internationale en République démocratique du Congo.

VI. Conclusion

17. En réponse à la demande formulée par l'Organisation des Nations Unies dans la résolution 1671 (2006) du Conseil de sécurité, l'EUFOR, agissant en étroite collaboration avec la MONUC et les autorités congolaises, a largement contribué au succès des élections en République démocratique du Congo et plus généralement à la stabilité de la région. Le rôle politique de l'Union européenne (notamment par l'intermédiaire de son représentant spécial) et l'action de ses instruments militaires, de police et de réforme du secteur de la sécurité ont été combinés avec une cohérence et une efficacité remarquables. Cette opération a apporté une nouvelle preuve que l'Union européenne peut être un puissant acteur au service de la gestion des crises, et montré la profondeur de son engagement en République démocratique du Congo et l'efficacité d'interventions menées en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et en appui de ses partenaires internationaux dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense.

18. L'Union européenne continuera de suivre la situation en République démocratique du Congo et demeure résolue à appuyer la transition, notamment par l'intermédiaire de sa Mission de conseil et d'assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité et de sa Mission de police à Kinshasa.